

Vous êtes ma personne de confiance

Remplissez ce formulaire et remettez-le à votre personne de confiance.

Nom de la société de placement : _____
Nom du conseiller financier : _____
Type/numéro de compte (facultatif) : _____
Adresse : _____
Numéro de téléphone : _____ Courriel : _____

Renseignements utiles pour votre personne de confiance

Le rôle de la personne de confiance

Comme personne de confiance, on peut vous demander d'aider mon conseiller financier à protéger mon compte de placement. On peut vous poser des questions sur moi si on a des préoccupations quant à une exploitation financière possible ou à la diminution de mes facultés mentales.

Comme personne en qui j'ai confiance, vous pouvez en savoir plus sur ma situation personnelle, ma dynamique familiale ou mon état de santé que mon conseiller financier, et on peut vous demander d'aider à prendre des décisions sur la protection de mon compte en cas d'urgence.

Ce que vous devez faire si on communique avec vous

Le conseiller financier peut vous poser des questions à mon sujet. Les renseignements que vous lui fournissez peuvent l'aider à protéger mon compte ou mes placements. La conversation peut porter sur des sujets difficiles. Répondez aux questions de votre mieux. Si vous n'avez pas de réponse, dites-le tout simplement.

Vous pouvez aussi faire appel aux forces de l'ordre, aux organismes de lutte contre la maltraitance des personnes âgées ou au Bureau du tuteur et curateur public du Manitoba si vous avez des préoccupations au sujet d'une exploitation financière ou d'une maltraitance.



Assurez-vous que la personne à qui vous parlez est bien de MA société de placement. Si vous ne pouvez confirmer la légitimité de l'appel, **RACCROCHEZ**.

Utilisez les données ci-dessus pour appeler mon conseiller financier ou ma société de placement.

Renseignements utiles pour votre personne de confiance (suite)

Situations de communication possibles

J'ai donné à mon conseiller financier la permission de communiquer avec vous dans les situations suivantes (cochez tout ce qui s'applique) :

- Pour confirmer mes coordonnées
- Pour confirmer le nom de mes représentants successoraux
- Pour donner de l'information si on soupçonne une exploitation financière
- Pour donner de l'information si on soupçonne une diminution de mes facultés mentales
- Autre (veuillez préciser) : _____

Genres de questions que l'on peut vous poser

Les questions dépendent de la situation et des préoccupations précises soulevées par mon conseiller financier. Par exemple, on peut vous demander de confirmer mes coordonnées si le conseiller est incapable de me joindre après plusieurs tentatives. Ou encore, s'il a des préoccupations quant à mes facultés mentales, le conseiller peut vous demander si vous avez noté des changements dans mon comportement.



La personne de confiance *ne peut pas* prendre de décisions financières ni modifier le compte.

Liens utiles

- Tuteur et curateur public du Manitoba gov.mb.ca/publictrustee/index.fr.html
- Centre antifraude du Canada antifraudcentre-centreantifraude.ca
- Recognize Investment Fraud recognizeinvestmentfraud.com
- Manitoba Association of Senior Centres manitobaseniorcentres.com
- A&O Support Services for Older Adults aosupportservices.ca

Pour plus de renseignements sur la personne de confiance, allez à financesaviseesmanitoba.ca

NOTES
